

OBJET Cession de terrain communal à la famille occupante
IS 179 partie / Monsieur FANCHIN Gérard et Madame GARA Sabine / 3 bis chemin
des Roseaux - Montagne

Je vous propose de vous prononcer sur la cession en pleine propriété du terrain communal bâti désigné en objet et, en cas d'accord, de m'autoriser à intervenir dans l'acte correspondant, aux prix et conditions mentionnés dans le tableau ci-dessous et de m'autoriser à :

- 1° signer l'acte de cession correspondant,
- 2° procéder au versement des honoraires aux notaires chargés de la rédaction de l'acte.

Référence cadastrale	Superficie	Adresse du terrain	Acquéreurs	Prix
IS 179 partie Zone Um du PLU	791 m ² environ étant entendu que la superficie définitive à acquérir devra être précisée par document d'arpentage restant à établir	3 bis chemin des Roseaux Montagne	Monsieur FANCHIN Gérard et Madame GARA Sabine	23 490,00 € (soit environ 33,00 €/ m ²) montant conforme à l'avis financier des services de France Domaine établi à la date du 29 mai 2017

Motivation de la cession immobilière

La signature de l'acte authentique devra intervenir dans le délai maximum de six (6) mois suivant la prise d'effet de la présente Délibération. Elle pourra néanmoins donner lieu, dans le même délai, à la signature d'un compromis de vente, d'une durée maximale de Un (1) an, sans possibilité de prorogation, dans le but de permettre aux acquéreurs concernés de finaliser leurs dossiers de financement.

Ainsi, dans le cas où une vente n'aurait pas été conclue au terme des délais indiqués ci-dessus, l'Assemblée délibérante pourrait décider de se prononcer à nouveau sur l'opportunité de cette transaction, notamment au vu d'un avis actualisé des services de France Domaine et, le cas échéant, décider d'annuler purement et simplement le projet de cession.

COMMUNE DE SAINT-DENIS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du samedi 23 septembre 2017

Délibération n° 17/6-032

OBJET **Cession de terrain communal à la famille occupante**
IS 179 partie / Monsieur FANCHIN Gérard et Madame GARA Sabine / 3 bis chemin
des Roseaux - Montagne

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N°17/6-032 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur ESPÉRET Jean-Pierre - 11ème adjoint au nom des commissions « Affaire Générale / Entreprise Municipale » et « Aménagement / Développement Durable » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1 Approuve le projet de cession en pleine propriété du terrain communal bâti mentionné dans le tableau figurant au texte du Rapport, pour lequel une offre de prix amiable établie en référence à la valeur vénale du bien déterminée par les services de France Domaine et autre condition à la vente ont été acceptées par les acquéreurs concernés.

ARTICLE 2 Autorise le Maire à intervenir dans l'acte correspondant.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20170923-176032-DE
Date de télétransmission : 03/10/2017
Date de réception préfecture : 03/10/2017

Signé électroniquement par :
Le Maire
02/10/2017

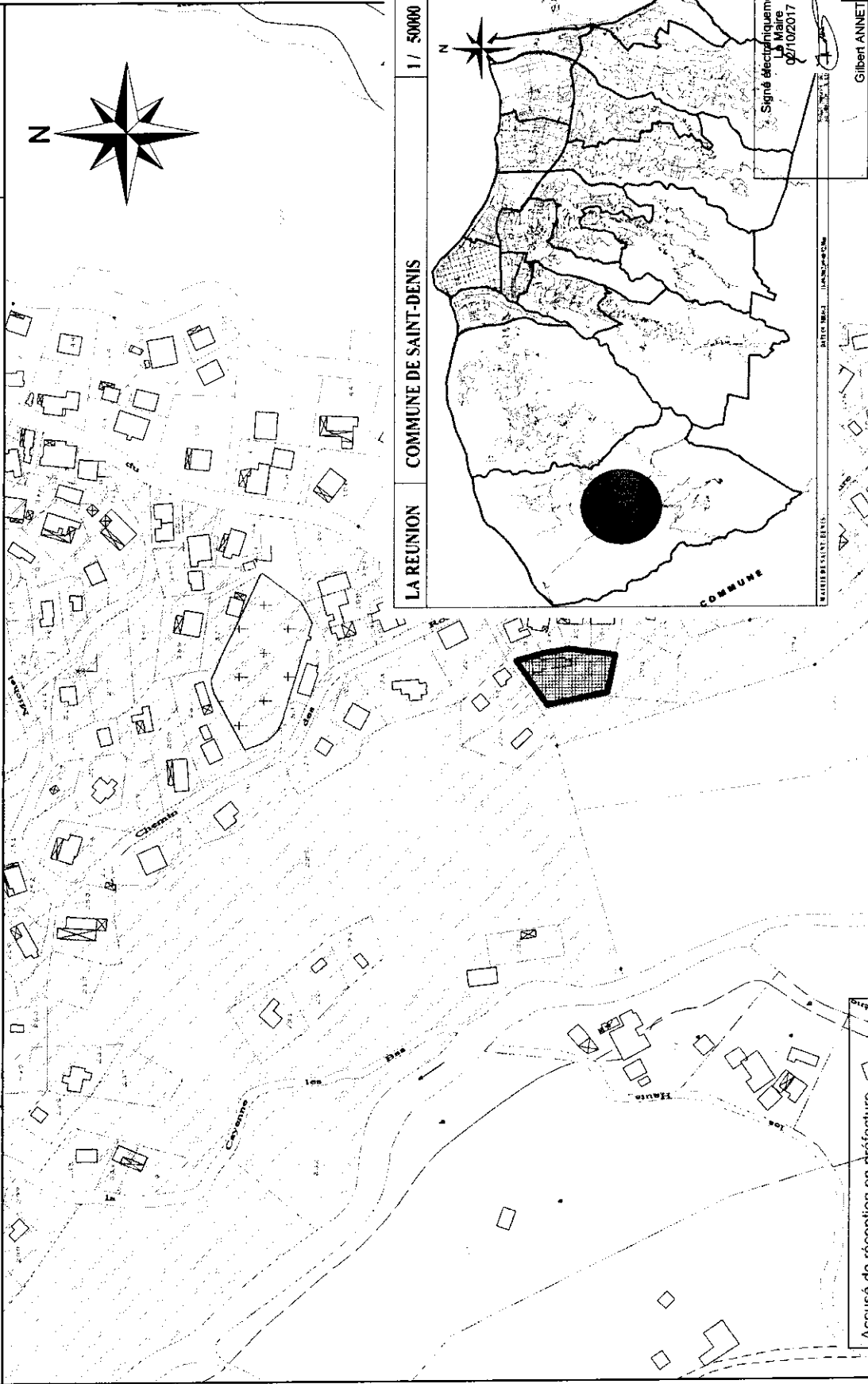


Gilbert ANNETTE

IS 179 p

FANCHIN Gérard et GARA Sabine - MONTAGNE

1 / 2355



Accusé de réception en préfecture

M. A. 13745 018840M 15084M 0923-176032-DE

Date de transmission : 09/10/2017

Date de réception préfecture : 03/10/2017

LA REUNION COMMUNE DE SAINT-DENIS

1 / 50000

Signé électroniquement par :
La Maire
02/10/2017

Gilbert ANNETTE

Projet de commune, dérivé du plan cadastral numérisé
non labellisé / Origine des données / Droits réservés

DATE DU TIRAGE : 07-08-2017, 12:01:08, Lun



N° 7300-SD
(mars 2016)

ANNEXE N°4

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
Direction Régionale des Finances Publiques
Pôle Gestion publique
Service: Pôle d'Évaluation Foncière
Adresse: 7, avenue André Malraux
97 701 SAINT-DENIS Messag Cédex 9
Téléphone: 02 62 94 05 88
Fax: 02 62 94 05 83

POUR VOUS JOINDRE:

Affaire suivie par: Vincent VARIN, évaluateur.
Courriel: vincent.varin@dgfip.finances.gouv.fr
Réf.: 2017-411V0431

Le 29/05/2017

LE DIRECTEUR RÉGIONAL DES FINANCES
PUBLIQUES DE LA REUNION

à

Commune de ST DENIS
Direction Patrimoine et Foncier

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

DÉSIGNATION DU BIEN : PARCELLE IS 179 PARTIE POUR 791 M2
ADRESSE DU BIEN : 3 BIS, CHEMIN DES ROSEAUX - ST BERNARD - ST DENIS
VALEUR VÉNALE : 26 100 € ASSORTIE D'UNE MARGE D'APPRÉCIATION DE 10 %

1 - SERVICE CONSULTANT : COMMUNE DE ST DENIS

AFFAIRE SUIVIE PAR : Mme Jocelyne PARMENTIER

2 - Date de consultation : 11/05/2017
Date de réception : 11/05/2017
Date de visite : 23/05/2015
Date de constitution du dossier « en état » : 11/05/2017

3 - OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE - DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Cession amiable de l'emprise de 791 m2 de la parcelle IS 179 à Mme Marie Sabine GARA et M. Gérard FRANCHIN.

À
MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20170923-176032-DE
Date de télétransmission : 03/10/2017
Date de réception préfecture : 03/10/2017

Signé électroniquement par :
Le Maire
02/10/2017

Gilbert ANNETTE